



Mars 1994, vol. 1, numéro 1

ÉDITION SPÉCIALE

Nous, les travailleuses et travailleurs de la CECM en avons

RAS LE BOL DE NOUS APPAUVRIR!



LES MÉFAITS DE LA LOI 198

Vous avez sûrement entendu parler de la loi 198 visant la réduction, pour les cinq prochaines années, du personnel des différents organismes publics, à savoir:

- **20% avant le 1er avril 1998 du personnel cadre;**
- **12% durant la même période pour l'ensemble des autres catégories de personnel.**

Une fois appliquées, ces coupures de postes entraîneraient plusieurs conséquences désastreuses sur les conditions de travail des employés et employées de l'État.

Citons:

- **l'augmentation des charges de travail;**
- **des mouvements de personnel accrus;**
- **plusieurs mises à pied éventuelles;**
- **l'embauche de sous-contractants, etc.**

Nous subissons déjà une coupure de 1% de notre traitement et ce pour quelques années encore. Plutôt que de couper dans des dépenses superflues, le gouvernement réduit le pouvoir d'achat de ses salariés et salariées.

Mais ce n'est pas suffisant, maintenant il veut mettre la hache dans nos emplois réguliers causant beaucoup d'insécurité et de découragement à l'intérieur de nos rangs.

L'IMPLICATION DES SALARIÉ-E-S: UN ATOUT INDISPENSABLE

D'entrée de jeu, il faut le dire, aucun projet éducatif n'est réalisable, aucun nouveau défi en éducation ne peut être relevé sans la participation active des salariées-es et des syndicats qui les représentent. L'objectif en éducation est d'assurer le développement des élèves jeunes et adultes en symbiose avec le monde qui les entoure et cette responsabilité centrale incombe aux enseignants-es, aux chargés-es de cours universitaires, aux professionnels-les, aux employés-es de soutien tout autant qu'aux gestionnaires. C'est ce partage des responsabilités qui doit être reconnu dans les changements à opérer.

Nous qualifions de gaspillage injustifié le fait que l'expertise des employées-es de soutien ne soit pas mise à contribution lorsqu'il est question d'orientation en éducation ou de la mission de l'école. Pourtant, beaucoup de ces salariés-es assument, directement ou indirectement, une fonction pédagogique ou un rôle conseil auprès des élèves.

Citons, à titre d'exemples, les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée qui assurent un support aux élèves en difficulté. Ou encore les employés-es travaillant à la bibliothèque, à l'audio-visuel, aux services aux étudiants, à la gestion pédagogique ou bien les techniciens-nes en travaux pratiques dont les responsabilités s'inscrivent en appui au processus d'apprentissage. Il y a aussi les techniciens-nes en loisirs ou les surveillantes et les surveillants d'élèves qui ont souvent à intervenir face à des problèmes comportementaux ou dans des situations de violence et qui ont parfois à répondre de ces situations devant les parents, etc.

Il est grand temps qu'au ministère, dans les commissions scolaires et dans les cégeps, on reconnaisse que les employés-es de soutien font aussi partie du processus éducatif. Ce n'est pas en coupant dans leurs effectifs et en transférant leurs responsabilités à des entreprises privées de sous-traitance qu'on va renforcer la mission de l'école et améliorer le sort des élèves.



POURQUOI UNE TELLE CAMPAGNE

Pour dénoncer l'abus de pouvoir que s'est approprié le gouvernement pour sabrer dans tous les services publics, tant au niveau de la santé que de l'éducation.

QUI EST TOUCHÉ PAR CETTE CAMPAGNE

Toutes les personnes usagères des services de santé et de l'éducation ainsi que les travailleuses et travailleurs des services publics.

QUELLES SONT LES RÉPERCUSSIONS À COURT ET À LONG TERME DES COUPURES

Déjà, nous subissons l'effet néfaste de ces coupures:

- Dans la santé:** effectif réduit, urgence remplie à pleine capacité, attente de plus en plus longue, des étages entiers qui sont fermés, examens de la vue! ticket modérateur!
- Dans l'éducation:** frais accessoires tant au niveau primaire que secondaire de plus en plus élevés, de moins en moins d'encadrement au niveau des usagers.
- En plus:** perte d'emplois massive (loi 198)
coupures de salaires (loi 102)
perte de nos acquis sociaux

COMMENT RÉAGIR

Nous devons faire savoir à ce gouvernement que le démantèlement de nos acquis sociaux n'est pas une solution. Les 11 et 12 mars 1993, dans le cadre du congrès d'orientation du parti libéral, une vigile

regroupant syndicats, groupes populaires, associations, comités, regroupements, viendront dénoncer les choix budgétaires et fiscaux du gouvernement du Québec. Le 13 mars, une manifestation prendra son départ au carré Berri (métro Berri/UQAM) à 13 h et se terminera au palais des congrès.

Les trois syndicats de la CECM vous invitent donc à participer en grand nombre à ces rassemblements.

**Vous êtes insatisfaits-es des décisions de votre gouvernement visant
vos conditions de salaires et de travail!**

**Venez manifester votre mécontentement à l'occasion du congrès
d'orientation du parti libéral.**

**VENDREDI 11 MARS ET SAMEDI 12 MARS 1994
VIGILE AU PALAIS DES CONGRÈS
UN DÉJEUNER COMMUNAUTAIRE SERA SERVI
(soupe populaire)**

**DIMANCHE LE 13 MARS 1994
RASSEMBLEMENT À 13 H
CARRÉ BERRI (MÉTRO BERRI / UQAM) À MONTRÉAL**

**Les centrales syndicales et les groupes populaires et communautaires
organisent conjointement cette manifestation.**

On vous attend en grand nombre.

Vos comités d'action et d'information:

Pour l'APPA: André Pion à l'information
Guy Roy à l'action
Pour le SNE: Huguette Bertrand à l'information
Yvon Godin à l'action
Pour l'ACEDM: Fernand Ducharme à l'action et l'information

